

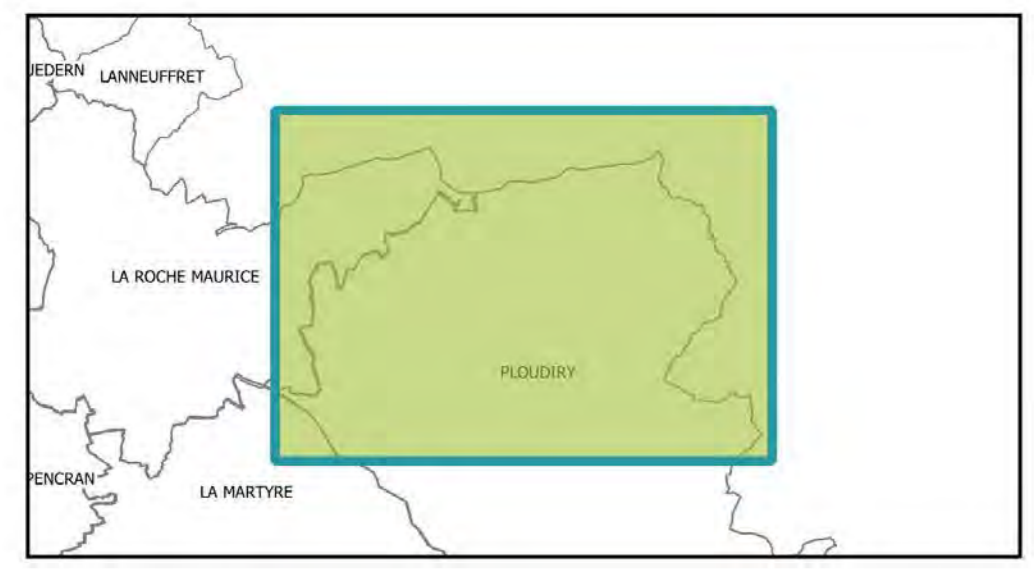


PLU de la Communauté d'Agglomération
du Pays de Landerneau-Daoulas

Commune de Ploudiry

REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan 1 sur 3

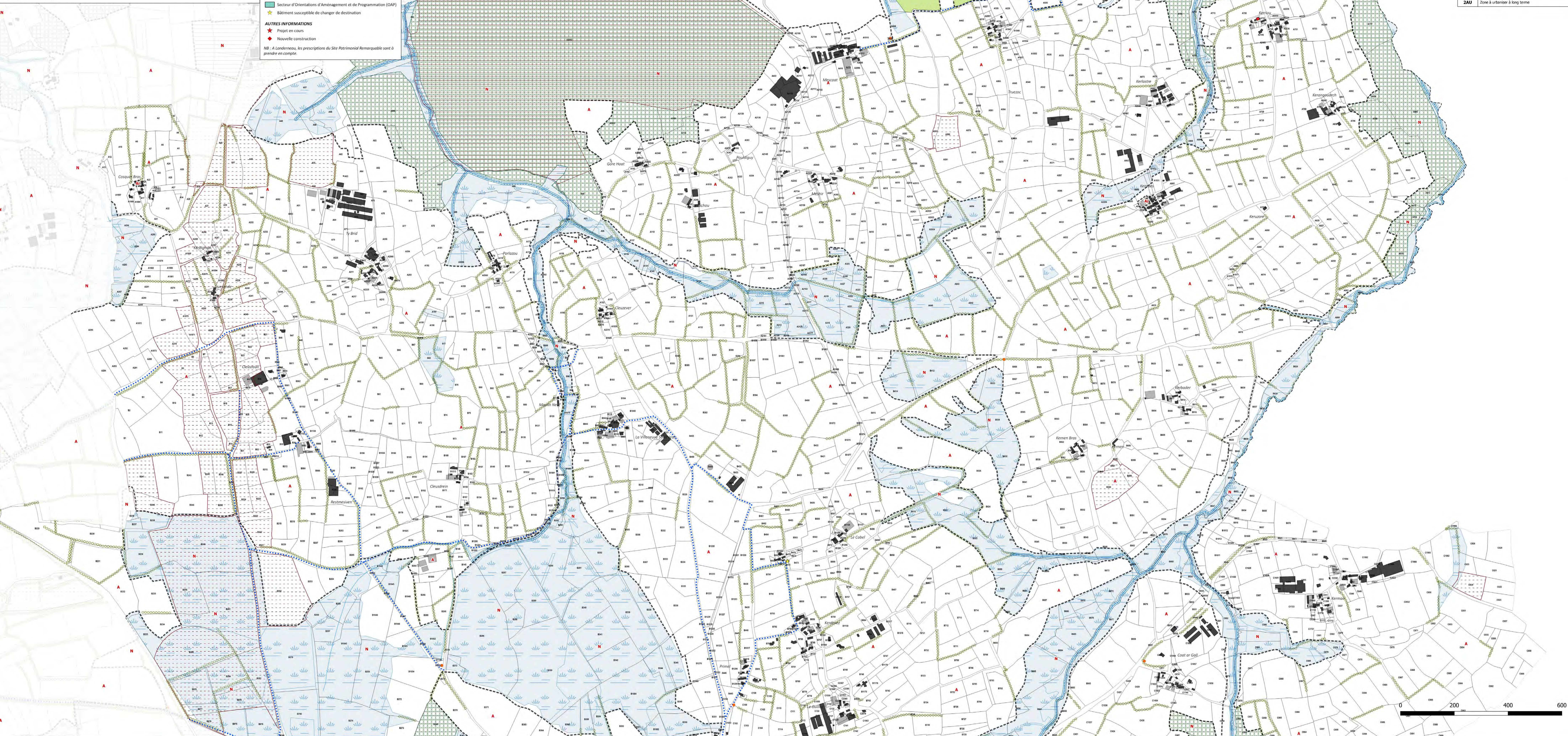


- DISPOSITIONS GRAPHIQUES**
- ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES A PRESERVER**
- Autres boisements à préserver
 - Autre bocage ou talus à préserver
 - Autres remarquables à préserver
 - Cours d'eau permanent
 - Cours d'eau intermittent
 - Abords des cours d'eau à préserver
 - Zones humides à préserver
- LES ELEMENTS DE PATRIMOINE A PRESERVER**
- Belvédère
 - Vieil édifice de train
 - Cône de vue
 - Espace de respiration le long de la RN12, RN105 et RD770
 - Patrimoine bâti remarquable
 - Élément de petit patrimoine (puit, calvaire, lavoir, fontaine...)
 - Mur ou murlet
- AUTRES PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**
- Commerce**
- Centrale urbaine commerciale
 - Polarité commerciale urbaine (Landerneau et Daoulas)
 - Polarité commerciale périurbaine (Landerneau)
 - Autre secteur pouvant accueillir du commerce
- Linéaire de restriction de changement de destination
- Mixité sociale**
- Secteur soumis à la servitude de mixité sociale (pour les opérations de 10 logements et plus)
- Déplacements**
- Cheminement doux ou circuit balisé à conserver ou à créer
 - Secteur affecté par le bruit des infrastructures terrestres conforme à l'annexe du L.1202/2004
 - Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie)
- Archéologie (Source: SRA DRAC Avril 2019)**
- Site archéologique de protection 1
 - Site archéologique de protection 2
- Risques technologiques**
- Secteur présentant des risques technologiques
- Risques naturels**
- Zones basses littorales exposées au risque de submersion marine (Source DOTM23)
 - zone d'aléa "lé" au changement climatique
 - zone d'aléa "fort"
 - zone d'aléa "moyen"
- Autres dispositions**
- Emplacement réservé
 - Secteur d'Opérations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Bâtiment susceptible de changer de destination
- AUTRES INFORMATIONS**
- Projet en cours
 - Nouvelle construction
- NB : A Landerneau, les prescriptions du Site Patrimonial Remarquable sont à prendre en compte


ELABORATION DU PLU
PLU initié en Conseil de Communauté du 6 février 2019
PLU approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
PLU rendu exécutoire le 8 juin 2020

MISE A JOUR N°1 DU PLU
Arrêté du 15 mai 2020

MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLU
Arrêté préfectoral du 31 mai 2022



ZONES AGRICOLES		ZONES URBAINES	
A	Secteur correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles	UH	Zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
Ao	Secteur correspondant aux espaces affectés aux activités aquacoles et conchylicoles	UH1	Zone urbaine correspondant au centre-ville ancien de Landerneau
AI	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone agricole, pour lesquelles des aménagements et des constructions limitées peuvent être autorisés.	UH2	Zone urbaine correspondant au tissu urbain dense du cœur des bourgs de Landerneau
ZONES NATURELLES			
N	Secteur naturel correspondant aux secteurs, équipés ou non, à protéger. Sous-secteur NI correspondant aux espaces naturels situés dans le tissu urbain de Landerneau.	UH3	Zone urbaine correspondant au tissu urbain des quartiers d'habitat collectif de Landerneau
Ns	Secteur correspondant aux espaces remarquables identifiés en application de l'article L.121-23 du Code de l'urbanisme, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral.	UH4	Zone urbaine correspondant au tissu urbain des quartiers de type pavillonnaire, mais dans une zone de centre-ville ancien de Landerneau et des cœurs des bourgs
Nm	Secteur correspondant aux aires de mouillages collectifs autorisés	UH5	Zone urbaine correspondant essentiellement au tissu urbain de type pavillonnaire, mais dans une zone de centre-ville ancien de Landerneau et des cœurs des bourgs
Ne	Secteur destiné à accueillir des équipements d'intérêt collectif et de service public, ainsi que des activités de loisir, situés en zone naturelle. Sous-secteur NeM où ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes.	UH6	Zone urbaine correspondant aux extensions des constructions existantes ainsi que leurs annexes.
NI	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et des constructions limitées peuvent être autorisés.	UR	Zone urbaine correspondant aux périmètres des grands secteurs de renouvellement urbain de Landerneau
Nt	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, situés en zone naturelle.	UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
Ntc	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, situés en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et constructions limitées peuvent être autorisés.	UEM	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
Nc	Secteur destiné à accueillir des activités extractives ou de stockage de déchets inertes, situés en zone naturelle.	UEP	Zone urbaine correspondant aux infrastructures portuaires
Ng	Secteur destiné à accueillir les installations de golf situées en zone naturelle.	UI	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
		UI1	Zone urbaine à vocation d'activités économiques "mixtes"
		UI2	Zone urbaine à vocation d'activités tertiaires et de services
		UI3	Zone urbaine à vocation d'activités économiques en commune littorale dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes.
		UI4	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires et maritimes
		UT	Zone urbaine à vocation d'activités touristiques
		UT1	Zone urbaine destinée à accueillir des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public.
ZONES URBAINES			
AUH	Zone A Urbain à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat		
1AUH1	Zone à urbaniser à court/moyen terme à Landerneau		
1AUH2	Zone à urbaniser à court/moyen terme située dans les communes hors Landerneau		
2AUH	Zone à urbaniser à long terme		
AUE	Zone A Urbain à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public		
1AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme		
2AUE	Zone à urbaniser à long terme		
AUI	Zone A Urbain à vocation d'activités économiques		
1AUI	Zone à urbaniser à court/moyen terme		
2AUI	Zone à urbaniser à long terme		
AU	Zone A Urbain à vocation mixte		
1AU	Zone à urbaniser à court/moyen terme		
2AU	Zone à urbaniser à long terme		



PLUi de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas

Commune de Ploudiry

REGLEMENT GRAPHIQUE



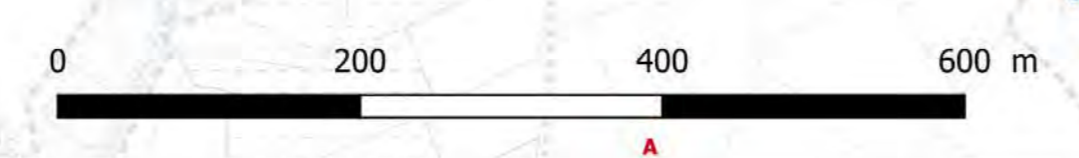
ELABORATION DU PLUI
 PLUI arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019
 PLUI approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
 PLUI rendu exécutoire le 6 juin 2020

MISE A JOUR N°1 DU PLUI
 Arrêté du 15 mai 2022


MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLUI
 Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

1:5 000

- DISPOSITIONS GRAPHIQUES**
ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES À PRÉSERVER
- Topos bois classés
 - Autres boisements à préserver
 - Haie bocagère ou talus à préserver
 - Arbre remarquable à préserver
 - Cours d'eau permanent
 - Cours d'eau intermittent
 - Abords des cours d'eau à préserver
 - Zones humides à préserver
- LES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE À PRÉSERVER**
- Belvédère
 - Voie depuis le train
 - Cône de vue
 - Espace de circulation le long de la RN12, RN165 et RD770
 - Patrimoine bâti remarquable
 - Élément de petit patrimoine (puit, calvaire, lavoir, fontaine...)
 - Mur ou murlet
- AUTRES PRÉSCRIPTIONS PARTICULIÈRES**
- Commerce**
- Centralité urbaine commerciale
 - Polarité commerciale urbaine (Landerneau et Daoulas)
 - Polarité commerciale périphérique (Landerneau)
 - Autre secteur pouvant accueillir du commerce
 - Limitaire de restriction de changement de destination
- Mixité sociale**
- Secteur soumis à la servitude de mixité sociale (pour les opérations de 30 logements et plus)
- Déplacements**
- Cheminement doux ou circuit balisé à conserver ou à créer
 - Secteur affecté par le bruit des infrastructures terrestres conformes à l'arrêté du 12/02/2004
 - Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie)
- Archéologie (Source: SRA DRAC Avril 2019)**
- Site archéologique de protection 1
 - Site archéologique de protection 2
- Risques technologiques**
- Secteur présentant des risques technologiques
- Risques naturels**
- Zones basses littorales exposées au risque de submersion marine (Source DDTMR)
 - zone d'aléa 'faible' au changement climatique
 - zone d'aléa 'fort'
 - zone d'aléa 'moyen'
- Autres dispositions**
- Emplacement réservé
 - Secteur d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
 - Bâtiment susceptible de changer de destination
- AUTRES INFORMATIONS**
- Projet en cours
 - Nouvelle construction
- NB** : A Landerneau, les prescriptions du Site Patrimonial Remarquable sont à prendre en compte.



ZONES URBAINES	
UH	Zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
UH1	Zone urbaine correspondant au centre-ville ancien de Landerneau
UH2	Zone urbaine correspondant au tissu urbain dense du cœur des bourgs des communes hors Landerneau
UHb	Zone urbaine correspondant au tissu urbain en continuité du centre-ville ancien de Landerneau
UHbc	Zone urbaine correspondant au tissu urbain des quartiers d'intérêt collectif de Landerneau
UHC	Zone urbaine correspondant essentiellement au tissu urbain de type pavillonnaire, mais dense que celui du centre-ville ancien de Landerneau et des cœurs des bourgs
UHn	Zone urbaine, en commune littorale, dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes ainsi que leurs annexes
UR	Zone urbaine correspondant aux périmètres des grands secteurs de renouvellement urbain de Landerneau
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
UEm	Zone urbaine correspondant aux sites et infrastructures militaires
Utp	Zone urbaine correspondant aux infrastructures portuaires
UI	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UII	Zone urbaine à vocation d'activités économiques 'mixtes'
UII	Zone urbaine à vocation d'activités tertiaires et de services
UIn	Zone urbaine à vocation d'activités économiques en commune littorale dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes
Utp	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires et militaires
ZONES AGRICOLES	
A	Secteur correspondant aux secteurs de la culture, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel paysannique, biologique ou économique des terres arables
Ao	Secteur correspondant aux espaces affectés aux activités aquacoles et conchylicoles
AI	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone agricole, pour lesquelles des aménagements et des constructions annexes peuvent être autorisés
ZONES NATURELLES	
NS	Secteur correspondant aux secteurs, équipés ou non, à protéger
N	Sous-secteur NLI correspondant aux espaces naturels situés dans le tissu urbain de Landerneau
Ns	Secteur correspondant aux espaces remarquables identifiés en application des articles L112-21 du Code de l'Équipement, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables ou littoraux
Nm	Secteur correspondant aux sites de mouillages collectifs autorisés
Ne	Secteur destiné à accueillir des équipements d'intérêt collectif et de service public, ainsi que des activités de loisirs, situés en zone naturelle
Ni	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et des constructions annexes peuvent être autorisés
Nt	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public, situés en zone naturelle
Nc	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et constructions annexes peuvent être autorisés
Nc	Secteur destiné à accueillir des activités attractives ou de stockage de déchets inertes, situées en zone naturelle
Ng	Secteur destiné à accueillir les installations du golf situées en zone naturelle
ZONES A URBANISER	
AUH	Zone A urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
1AUH1	Zone à urbaniser à court/moyen terme à Landerneau
1AUH2	Zone à urbaniser à court/moyen terme située dans les communes hors Landerneau
2AUH	Zone à urbaniser à long terme
AUE	Zone A urbaniser à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
1AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
2AUE	Zone à urbaniser à long terme
AUI	Zone A urbaniser à vocation d'activités économiques
1AUI	Zone à urbaniser à court/moyen terme
2AUI	Zone à urbaniser à long terme
LAU	Zone A urbaniser à vocation mixte
LAU	Zone à urbaniser à court/moyen terme
2AU	Zone à urbaniser à long terme



PLUI de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas

Commune de Ploudiry

REGLEMENT GRAPHIQUE

Plan 3 sur 3



ELABORATION DU PLUI
 PLUI arrêté en Conseil de Communauté du 6 février 2019
 PLUI approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
 PLUI rendu exécutoire le 8 juin 2020

MISE A JOUR N°1 DU PLUI
 Arrêté du 15 mai 2020

MISE EN COMPATIBILITE N°1 DU PLUI
 Arrêté préfectoral du 31 mai 2022

1:5 000

- DISPOSITIONS GRAPHIQUES**
- ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES A PRESERVER**
- Espace Boisé Classé
 - Autres boisements à préserver
 - Habit boagère ou talus à préserver
 - Cours d'eau permanent
 - Cours d'eau intermittent
 - Abords des cours d'eau à préserver
 - Zones humides à préserver
- LES ELEMENTS DE PATRIMOINE A PRESERVER**
- Belvédère
 - Vieil édifice
 - Cône de vue
 - Espace de respiration le long de la RN12, RN165 et RD70
 - Patrimoine bâti remarquable
 - Élément de petit patrimoine (puit, calvaire, lavoir, fontaine,...)
 - Mur ou muret
- AUTRES PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**
- Commerce**
- Centralité urbaine commerciale
 - Polarité commerciale urbaine (Landerneau et Daoulas)
 - Polarité commerciale périphérique (Landerneau)
 - Autre secteur pouvant accueillir du commerce
 - Linéaire de restriction de changement de destination
- Mixité sociale**
- Secteur soumis à la servitude de mixité sociale (pour les opérations de 30 logements et plus)
- Déplacements**
- Cheminement doux ou circuit balisé à conserver ou à créer
 - Secteur affecté par le bruit des infrastructures terrestres conformes à l'arrêté du 12/02/2004
 - Marge de recul incompressible (gar rapport à l'axe de la voie)
- Archéologie (Source: SRA DRAC Avril 2019)**
- Site archéologique de protection 1
 - Site archéologique de protection 2
- Risques technologiques**
- Secteur présentant des risques technologiques
- Risques naturels**
- Zones littorales exposées au risque de submersion marine (Source DOTMS)
 - zone d'aléa "lié au changement climatique"
 - zone d'aléa "fort"
 - zone d'aléa "moyen"
- Autres dispositions**
- Emplacement réservé
 - Secteur d'orientation, d'aménagement et de programmation (OAP)
 - Bâtiment susceptible de changer de destination
- AUTRES INFORMATIONS**
- Projet en cours
 - Nouvelle construction
 - À Landerneau, les prescriptions du Site Patrimonial Remarquable sont à prendre en compte.

ZONES URBAINES	
UH	Zone urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
UH1	Zone urbaine correspondant au centre-ville ancien de Landerneau
UH2	Zone urbaine correspondant au tissu urbain dense du cœur des bourgs des communes hors Landerneau
UH3	Zone urbaine correspondant au tissu urbain en continuité du centre-ville ancien de Landerneau
UH4	Zone urbaine correspondant au tissu urbain des quartiers d'immeubles collectifs de Landerneau
UHC	Zone urbaine correspondant essentiellement au tissu urbain de type pavillonnaire, moins dense que celui du centre-ville ancien de Landerneau et des cœurs des bourgs
UHN	Zone urbaine, en commune littorale, dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes ainsi que leurs annexes.
UR	Zone urbaine correspondant aux périmètres des grands secteurs de renouvellement urbain de Landerneau
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
UEm	Zone urbaine correspondant aux sites et infrastructures militaires
Uip	Zone urbaine correspondant aux infrastructures portuaires
Uj	Zone urbaine à vocation d'activités économiques
UI	Zone urbaine à vocation d'activités économiques "mixtes"
UI1	Zone urbaine à vocation d'activités économiques en commune littorale dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes
UI2	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires et maritimes
UI3	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI4	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI5	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI6	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI7	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI8	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI9	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI10	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI11	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI12	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI13	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI14	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI15	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI16	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI17	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI18	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI19	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI20	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI21	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI22	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI23	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI24	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI25	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI26	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI27	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI28	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI29	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI30	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI31	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI32	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI33	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI34	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI35	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI36	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI37	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI38	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI39	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI40	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI41	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI42	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI43	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI44	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI45	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI46	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI47	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI48	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI49	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI50	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI51	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI52	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI53	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI54	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI55	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI56	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI57	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI58	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI59	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI60	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI61	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI62	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI63	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI64	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI65	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI66	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI67	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI68	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI69	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI70	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI71	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI72	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI73	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI74	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI75	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI76	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI77	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI78	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI79	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI80	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI81	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI82	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI83	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI84	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI85	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI86	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI87	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI88	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI89	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI90	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI91	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI92	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI93	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI94	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI95	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI96	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI97	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI98	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI99	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires
UI100	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires

ZONES URBAINES		ZONES AGRICOLES	
UH	Zone Urbaine à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat	A	Secteur correspondant aux secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
UHa1	Zone urbaine correspondant au centre-ville ancien de Landerneau	Ao	Secteur correspondant aux espaces affectés aux activités aquacoles et conchylicoles
UHa2	Zone urbaine correspondant au tissu urbain dense du cœur des bourgs des communes hors Landerneau	Ai	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone agricole, pour lesquelles des aménagements et des constructions limitées peuvent être autorisés.
UHB	Zone urbaine correspondant au tissu urbain en continuité du centre-ville ancien de Landerneau	ZONES NATURELLES	
UHBc	Zone urbaine correspondant au tissu urbain des quartiers d'immeubles collectifs de Landerneau	N	Secteur naturel correspondant aux secteurs, équipés ou non, à protéger
UHC	Zone urbaine correspondant essentiellement au tissu urbain de type pavillonnaire, moins dense que celui du centre-ville ancien de Landerneau et des cœurs des bourgs	N1	Sous-secteur correspondant aux espaces naturels situés dans le tissu urbain de Landerneau.
UHN	Zone urbaine, en commune littorale, dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes ainsi que leurs annexes.	Ns	Secteur correspondant aux espaces remarquables identifiés en application de l'article L.121-23 du Code de l'Urbanisme, relatif à la protection et à la sauvegarde des sites et paysages remarquables du littoral.
UR	Zone urbaine correspondant aux périmètres des grands secteurs de renouvellement urbain de Landerneau	Nm	Secteur correspondant aux aires de mouillages collectifs autorisés
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public	Ne	Secteur destiné à accueillir des équipements d'intérêt collectif et de service public, ainsi que des activités de loisirs, situés en zone naturelle.
UE	Zone urbaine à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public	Ni	Secteur correspondant à des activités économiques situées en zone naturelle, pour lesquelles des aménagements et des constructions limitées peuvent être autorisés.
UEm	Zone urbaine correspondant aux sites et infrastructures militaires	Nt	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public, situés en zone naturelle.
UEp	Zone urbaine correspondant aux infrastructures portuaires	Ntc	Secteur correspondant à des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public, situés en zone naturelle.
UI	Zone urbaine à vocation d'activités économiques	Nc	Secteur destiné à accueillir des activités extractives ou de stockage de déchets inertes, situées en zone naturelle.
UI	Zone urbaine à vocation d'activités économiques mixtes.	Ng	Secteur destiné à accueillir les installations de golf situées en zone naturelle.
UI1	Zone urbaine à vocation d'activités tertiaires et de services		
UIIn	Zone urbaine à vocation d'activités économiques en commune littorale dans laquelle ne sont autorisées que les extensions des constructions existantes.		
UIp	Zone urbaine à vocation d'activités économiques portuaires et maritimes		
UT	Zone urbaine à vocation d'activités touristiques		
UT	Zone urbaine destinée à accueillir des activités à vocation d'hébergement touristique et hôtelier, des activités à vocation économique et des équipements d'intérêt collectif et de service public		

ZONES A URBANISER	
AUH	Zone A Urbaniser à vocation d'habitat et d'activités compatibles avec l'habitat
1AUH1	Zone à urbaniser à court/moyen terme à Landerneau
1AUH2	Zone à urbaniser à court/moyen terme située dans les communes hors Landerneau
2AUH	Zone à urbaniser à long terme
AUE	Zone A Urbaniser à vocation d'équipements d'intérêt collectif et de service public
1AUE	Zone à urbaniser à court/moyen terme
2AUE	Zone à urbaniser à long terme
AUI	Zone A Urbaniser à vocation d'activités économiques
1AUI	Zone à urbaniser à court/moyen terme
2AUI	Zone à urbaniser à long terme
AU	Zone A Urbaniser à vocation mixte
1AU	Zone à urbaniser à court/moyen terme
2AU	Zone à urbaniser à long terme

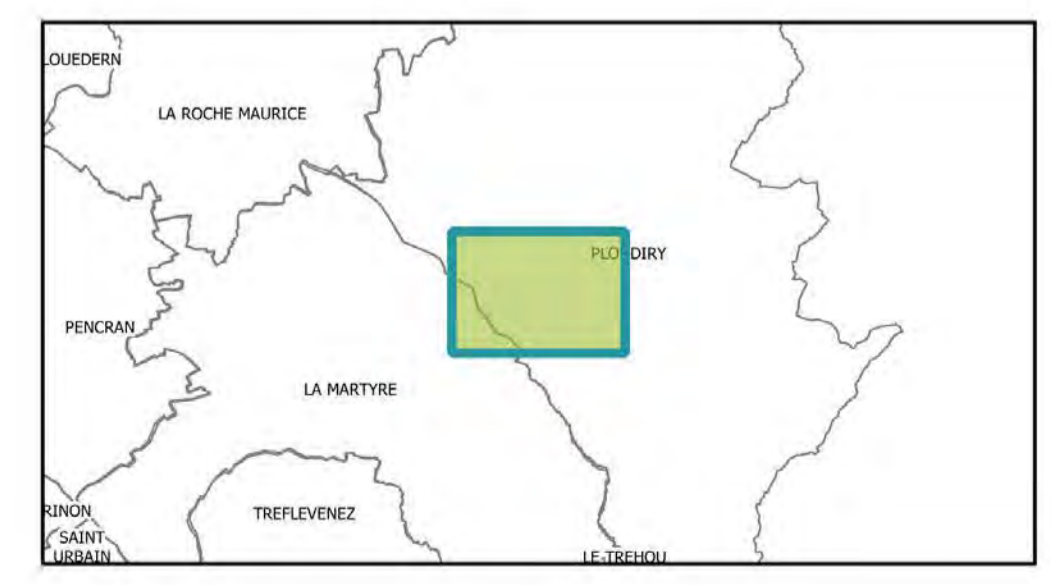


PLUi de la Communauté d'Agglomération du Pays de Landerneau-Daoulas

Commune de Ploudiry

REGLEMENT GRAPHIQUE

Zoom bourg

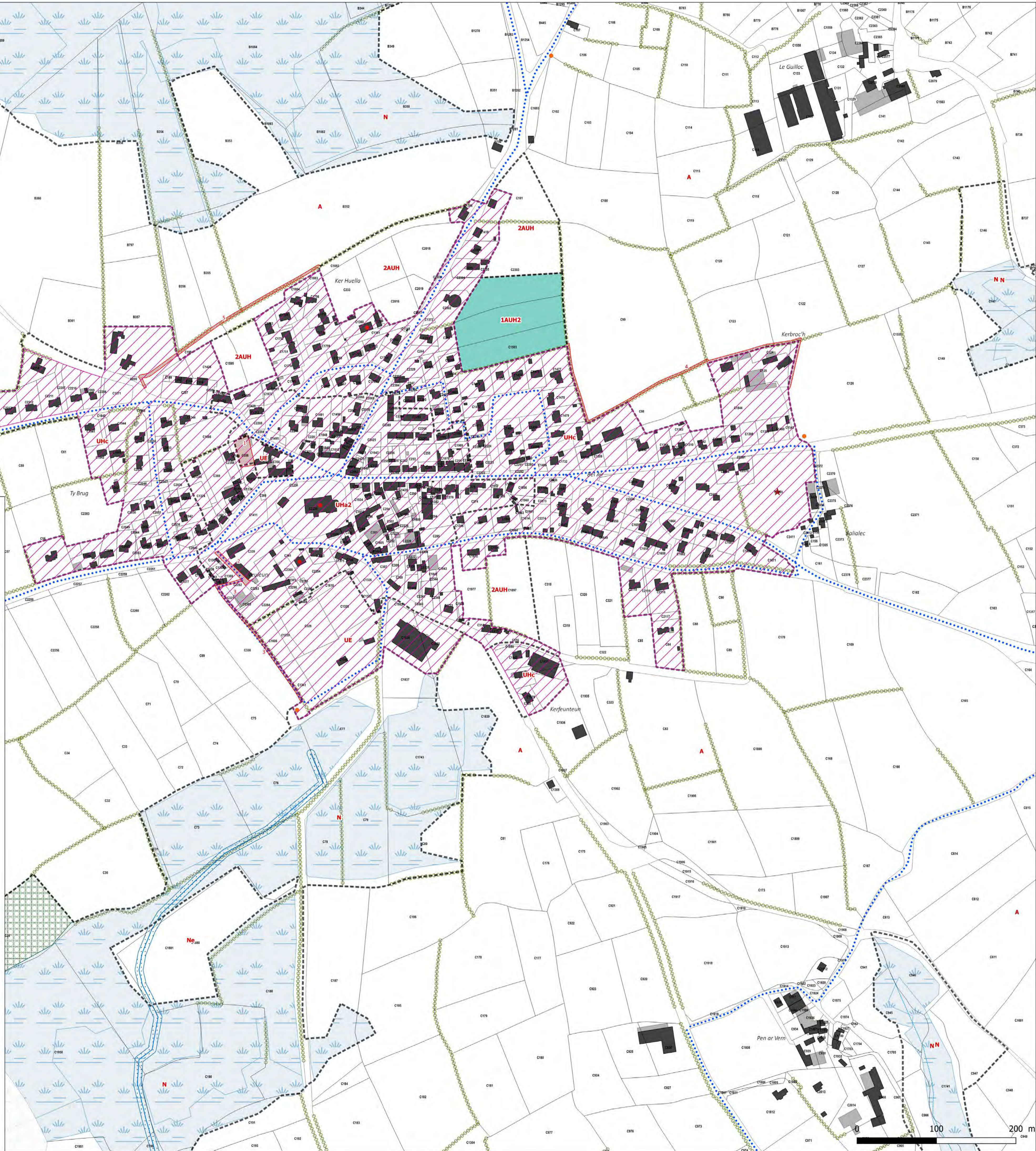


ELABORATION DU PLUI
 PLUI arrêté en Conseil de Communauté du 4 février 2019
 PLUI approuvé en Conseil de Communauté du 28 février 2020
 PLUI rendu exécutoire le 8 juin 2020

MISE A JOUR N°1 DU PLUI
 Arrêté du 15 mai 2020



- DISPOSITIONS GRAPHIQUES**
- ESPACES ET SECTEURS CONTRIBUANT AUX CONTINUITES ECOLOGIQUES A PRESERVER**
- Espace Boisé Classé
 - Autres boisements à préserver
 - Hale bocagère ou talus à préserver
 - Arbre remarquable à préserver
 - Cours d'eau permanent
 - Cours d'eau intermittent
 - Abords des cours d'eau à préserver
 - Zones humides à préserver
- LES ELEMENTS DE PATRIMOINE A PRESERVER**
- Belvédère
 - Vue depuis le train
 - Cône de vue
 - Espace de respiration le long de la RN12, RN165 et RD770
 - Patrimoine bâti remarquable
 - Élément de petit patrimoine (puit, calvaire, lavoir, fontaine,...)
 - Mur ou muret
- AUTRES PRESCRIPTIONS PARTICULIERES**
- Commerce**
- Centralité urbaine commerciale
 - Polarité commerciale urbaine (Landerneau et Daoulas)
 - Polarité commerciale périphérique (Landerneau)
 - Autre secteur pouvant accueillir du commerce
 - Linéaire de restriction de changement de destination
- Mixité sociale**
- Secteur soumis à la servitude de mixité sociale (pour les opérations de 10 logements et plus)
- Déplacements**
- Cheminement doux ou circuit balisé à conserver ou à créer
 - Secteur affecté par le bruit des infrastructures terrestres conforme à l'arrêté du 12/02/2004
 - Marge de recul inconstructible (par rapport à l'axe de la voie)
- Archéologie (Source: SRA DRAC Avril 2019)**
- Site archéologique de protection 1
 - Site archéologique de protection 2
- Risques technologiques**
- Secteur présentant des risques technologiques
- Risques naturels**
- Zones basses littorales exposées au risque de submersion marine (Source DDTM29)
- zone d'aléa 'lié au changement climatique'
 - zone d'aléa 'fort'
 - zone d'aléa 'moyen'
- Autres dispositions**
- Emplacement réservé
 - Secteur d'Orientations d'Aménagement et de Programmation (DAP)
 - Bâtiment susceptible de changer de destination
- AUTRES INFORMATIONS**
- Projet en cours
 - Nouvelle construction
- NB : A Landerneau, les prescriptions du Site Patrimonial Remarquable sont à prendre en compte.



100 200 m